

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de partenariat avec l'association Concordia relative à la mise en œuvre d'un chantier international sur la commune de Vassieux-en-Vercors

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que la charte du Parc s'organise autour de trois orientations principales et huit axes d'interventions, dont « Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors » ; « Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors » et « Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations »,
- Considérant que l'association Concordia a pour buts déclarés de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de bénévoles français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif ; de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix ; de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative,
- Considérant que l'association Concordia peut, pour la réalisation de ses objectifs, engager des partenariats avec des communes, groupements de communes ou acteurs du développement local,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international sur la commune de Vassieux-en-Vercors avec **l'association CONCORDIA**, délégation régionale Rhône-Alpes, 37 rue Elie Rochette, 69 007 Lyon, pour le montant de **5 000,00 € TTC**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 13 juin 2019

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

